

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de
paiements (lv.ct. 16.314)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiements (lv.ct. 16.314), 2017 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Nationalbank	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WZG	Bundesgesetz über die Währung und die Zahlungsmittel

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LUMMP	Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Nationalbank

STANDESINITIATIVE
DATUM: 12.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Face aux pressions de plus en plus nombreuses que subit l'argent liquide, le canton de Zoug a decide de deposer une initiative cantonale afin de perenniser l'utilisation des billets de banque. L'initiative souhaite **modifier la loi federale sur l'unite monetaire et les moyens de paiements** (LUMMP) afin que les coupures de 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs y soient inscrites noir sur blanc. Cette modification permettrait de transferer la competence de definition de la valeur nominale des billets de banque au legislateur et de proteger l'independance de la Banque nationale suisse (BNS). La Commission de l'economie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) s'est penchee sur ce dossier technique. Apres de nombreux debats, la CER-CE a recommande a son conseil de rejeter l'initiative par 5 voix contre 5 et 1 abstention avec la voix preponderante du president qui a fait pencher la balance. Neanmoins, la CER-CE estime qu'un debat de fond sur la pression imposee a l'argent liquide devrait etre envisage. En chambre, l'initiative a ete rejetee par 24 voix contre 17.¹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 09.05.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le canton de Zoug a depose une initiative cantonale pour une **modification de la loi federale sur l'unite monetaire et les moyens de paiement (LUMMP)**, la Commission de l'economie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a propose a sa chambre de rejeter l'initiative par 14 voix contre 3 et 4 abstentions. Alors que l'un des arguments majeurs du depot de l'initiative cantonale etait la pression imposee sur l'argent liquide, la CER-CN a estime que l'impression d'une nouvelle serie de billets par la Banque nationale suisse (BNS) s'imposait comme un signal clair de l'absence d'intention de modifier la valeur des coupures actuelles. L'initiative cantonale a ete rejetee par 118 voix contre 55. Seuls les parlementaires UDC et 3 PLR ont vote en faveur de l'initiative cantonale.²

1) BO CE, 2017, pp.966 s.; Communique de presse, CER-CE

2) BO CN, 2019, pp.776 s.; Rapport CER-CN du 22.10.2018.